

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une application pour stopper ensemble l'épidémie

Besançon, le 10 juin 2020

StopCovid – sensibilisation des professionnels du Doubs

La vie reprend son cours mais le coronavirus continue à circuler et il faut se prémunir du retour de l'épidémie. Pour cela, l'application StopCovid a été conçue comme un outil de prévention, de protection et d'alerte dans le cadre de la crise sanitaire pour limiter le risque de transmission.

C'est pourquoi, Joël Mathurin, préfet du Doubs, Dominique ROY, président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale du Doubs, Daniel Prieur, président de la chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs-Territoire de Belfort, et Manuela Morgadinho, présidente de la délégation du Doubs de la chambre de métiers et de l'artisanat BFC, souhaitent sensibiliser les professionnels à cet enjeu et les inviter à proposer le téléchargement de l'application StopCovid.

StopCovid permet de se protéger, de protéger les autres et d'aider les personnels soignants en cassant les chaînes de transmission. Elle offre ainsi de réels bénéfices individuel et collectif.

À quoi sert StopCovid ?

Se protéger et protéger ses proches

En cas de contact avec une personne testée positive au Covid-19 (plus de 15 minutes à moins d'un mètre), StopCovid prévient immédiatement l'utilisateur. Une solution utile pour tout le monde dans chacun de ses déplacements (transports en commun, supermarchés, entreprises ou restaurants). Grâce à la notification, il peut être pris en charge par son médecin (ou par l'intermédiaire du 0800 130 000), s'isoler, avoir accès à un test et protéger ses proches en limitant les risques de contamination.

Protéger les autres

Si un utilisateur est testé positif au Covid-19, il recevra avec son résultat de test un code afin qu'il puisse se déclarer dans l'application. Sa prise en charge reste par ailleurs identique (isolement, suivi par l'ARS, enquête sanitaire par son médecin et l'assurance maladie). StopCovid prévient alors les personnes croisées les jours précédents qu'elles ont été à proximité d'une personne testée positive, sans préciser qui et où.

**Cabinet du préfet
Bureau de la Représentation et de la
Communication Interministérielle de l'État**

Tél. : 03 81 25 10 70
Mél : pref-communication@doubs.gouv.fr

1/2

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex

Peut-on utiliser StopCovid en toute sécurité ?

Le lancement de l'application StopCovid a été encadré. Le 26 mai, la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) a donné son feu vert à StopCovid. Le 27 mai, l'Assemblée nationale et le Sénat ont voté la mise en ligne de l'application. Afin de garantir la liberté, la sécurité et l'anonymat des Français, StopCovid s'appuie sur 5 principes clés :

Volontariat

Plus le nombre d'utilisateurs sera important, plus l'efficacité de l'application sera maximisée. Malgré tout, installer StopCovid est une démarche individuelle basée sur le volontariat. Personne ne peut contraindre quelqu'un d'autre à télécharger l'application.

Respect de la vie privée

StopCovid utilise le signal Bluetooth pour détecter un smartphone à proximité. La géolocalisation n'est pas utilisée, l'application ne peut donc pas tracer les déplacements.

Anonymat

L'application StopCovid est complètement anonyme. Elle génère seulement des pseudonymes (crypto-identifiants éphémères) qui ne sont pas associés à l'identité de l'utilisateur. Personne, pas même l'État, n'a accès à l'identité des utilisateurs.

Transparence

Les codes sources de l'application et la documentation ont été diffusés en open source, tout le monde peut y avoir accès.

Temporaire

StopCovid n'a pas vocation à perdurer après la crise sanitaire. Il s'agit uniquement d'un outil pour lutter contre cette épidémie et un cadre réglementaire est fixé en ce sens par décret.